

LANGUES NATIONALES ET RÉCONCILIATION AU BURKINA FASO

Zomenassir Armand BATIONO

Institut des Sciences des Sociétés (INSS)/ Burkina Faso
zomenassir@yahoo.fr

Résumé

Au Burkina Faso, un processus de réconciliation nationale est en cours selon la politique des nouvelles autorités. Ladite réconciliation concerne tous les burkinabè. Pour que ce pardon soit une réalité, dans quelle (s) langue (s) devrait-il se dérouler ? Pour répondre à cette problématique, nous avons mené une enquête de terrain sur l'ensemble du pays pour recueillir des opinions sur la question du choix des langues dans ce processus. En termes de résultats, nous constatons que la majorité des enquêtés estiment qu'il serait nécessaire que le processus de la réconciliation nationale se déroule dans chaque langue ethnique. Cela permettrait une bonne cohésion des filles et des fils du pays et pourrait éviter les frustrations et des isolements dans un pays où l'irréductibilisme culturel et linguistique est légion.

Mots-clés : langue, langue nationale, justice classique, justice transitionnelle, réconciliation

Abstract

In Burkina Faso, a national reconciliation process is underway according to the policy of the new authorities. Said reconciliation concerns all Burkinabe. For this forgiveness to be a reality, in which languages should it take place? To address this issue, we conducted a field survey across the country to collect opinions on the issue of language choice in this process. In terms of results, we note that the majority of respondents believe that it would be necessary for the national reconciliation process takes place in each ethnic language. That would allow a good cohesion of the daughters and the sons of the country and could avoid the frustrations and the isolation in a country where linguistic and cultural irredentism is legion.

Key words: language, native language, classical justice, transitional justice, reconciliation

Introduction

Dans son histoire, le Burkina Faso a été éprouvé par de nombreuses crises. Depuis les indépendances à nos jours, le pays a connu plusieurs coups d'état³⁵ qui ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines. À cela s'ajoute des licenciements abusifs³⁶ de la part de certaines autorités, des conflits intercommunautaires, des assassinats politiques de civiles et de militaires³⁷, des crimes de sang, des conflits fonciers ainsi que le constat de la montée des inégalités sociales. Les derniers événements majeurs en date sont une insurrection populaire en 2014 et un coup d'état en 2015 qui ont occasionné de nombreux morts au sein de la population civile ainsi que du côté des forces armées nationales. De plus, on relève la persistance du terrorisme qui endeuille chaque jour des familles à travers le pays. Suite à ces événements douloureux, le nouveau régime démocratique en place a décidé d'aller vers une réconciliation nationale dans le but d'apaiser les cœurs meurtris des burkinabè. Cette réconciliation tant attendue doit-elle se dérouler dans quelles langues ? Étant donné que le Burkina Faso en compte une soixantaine.

Par ailleurs, rappelons que le jeudi 28 février 2019, le Burkina Faso a commémoré en différé la 20^{ème} journée internationale de la langue maternelle dont le thème a été : « Les langues autochtones, ça compte pour le développement, la construction de la paix et la réconciliation ». Cette journée est célébrée chaque 21 février de l'année. Elle vise à faire prendre conscience aux populations de l'importance des langues nationales pour une éducation de qualité faisant appel au multilinguisme et en faveur d'un soutien aux langues autochtones.

³⁵ On peut citer entre autres les coups d'état ci-après : Coup d'Etat du 17 septembre 2015 ; Coup d'Etat "constitutionnel" du 31 octobre 2014 ; Coup d'Etat du 15 octobre 1987: (Sankara- Compaoré) ; Coup d'Etat du 7 novembre 1982:(Zerbo-Ouédraogo) ; Coup d'Etat du 25 novembre 1980: (Lamizana- Zerbo) ; Coup d'Etat du 4 janvier 1966: (Yaméogo- Lamizana).

³⁶ Environ 1500 enseignants licenciés sous la révolution du capitaine Thomas Sankara

³⁷ Nous retenons l'assassinat du capitaine Thomas Sankara et de douze de ses compagnons ; les assassinats de civiles comme le journaliste Norbert Zongo ; David Ouedraogo ; d'élèves et d'étudiants et bien d'autres

S'exprimant sur le thème de la célébration de la présente journée, le Professeur Albert OUEDRAOGO du Burkina Faso affirme qu'il est impossible de construire quelque chose de durable en empruntant l'outil langagier à une autre culture. Pour lui, si on veut que le développement soit endogène, qu'il soit en phase avec les aspirations des populations, il faut que le développement se décline dans les attentes des populations, qu'elle émane des populations et que les populations l'expriment dans leurs langues d'abord. Il est bon que le développement ne soit pas comme une sorte de mirage derrière lequel on court. Le développement doit se faire en rapport avec nos propres valeurs, nos propres attentes et nos propres canevas.

Pour appuyer ses propos sur les conséquences de l'absence des langues maternelles dans l'administration, le Professeur indique dans son allocution que l'une des difficultés de la justice burkinabè réside dans la barrière des langues maternelles. Il estime que même quand vous avez le Baccalauréat, quand le juge prononce le verdict, vous avez besoin de quelqu'un pour traduire, parce que vous ne savez pas ce qu'il a dit. A ce propos, le professeur se penche sur le sort de ceux qui n'ont pas été instruits et estime que la véritable paix recherchée sera plutôt difficile dans une situation de réconciliation où la justice elle-même ne parle pas la langue du peuple.

Dans le cas particulier du processus de réconciliation au Burkina Faso, deux types de justice sont envisagés dans les opinions. Il s'agit des justices classique et transitionnelle. La justice classique est formelle. C'est elle qui est en vigueur dans les institutions avec des tribunaux et des juges pour faire appliquer le droit. Par contre, la justice transitionnelle tient compte des mécanismes traditionnels. Elle met en place un ensemble de mesures judiciaires et non judiciaires permettant de remédier au lourd héritage des abus des droits humains dans les sociétés qui sortent d'un conflit armé.

Ainsi, qu'elle émane de la justice classique ou de la justice transitionnelle, il est nécessaire que la justice tant prônée dans le cadre de la réconciliation soit comprise par tous les burkinabè. A ce titre, un certain nombre d'interrogations se dégagent : le français à lui seul peut-il être la

langue de communication dans le processus de réconciliation nationale au Burkina Faso? Dans quelles langues nationales cela peut-il être possible ? Quelles dispositions le gouvernement doit-il prendre pour faciliter l'accès à la justice à tous les burkinabè ?, la réponse à cette problématique nous invite à réfléchir sur les hypothèses ci-après :

- Une justice rendue en français dans le cadre de la réconciliation nationale ne peut pas réconcilier tous les burkinabè;
- L'utilisation des langues nationales dans la conduite des affaires judiciaires permet d'atteindre une grande cible, voire toute la population du pays ;
- Pour un bon processus de réconciliation, l'usage des langues nationales est nécessaire.

L'objectif visé dans cette étude est de montrer le bien fait de l'utilisation des langues nationales dans le pays afin de permettre aux gouvernants de prendre en compte cette question avec sérieux dans le processus de la réconciliation nationale. En effet, le Burkina Faso est à la croisée des chemins. C'est une situation déplorable où les suspicions sont légions. La réconciliation nationale prônée par les gouvernants semble être le dernier rempart pour recoudre le tissu social.

Au regard de ce qui précède, nous avons bien voulu inscrire notre étude dans un cadre pluridisciplinaire qui est à la fois sociolinguistique et politique linguistique, ce qui permet de montrer le lien étroit qui existe entre langue et culture. En effet,

Il y'a une relation étroite entre langue et culture. De ce fait, une bonne gestion des langues et de la culture peut aider au développement d'un pays. Pour ce qui est du Burkina Faso, seule l'instauration d'une démocratie culturelle pourrait permettre à tous les fils du pays de participer au développement de la nation. (A. Napon, 2006, p.205)

1. Théories de référence

La théorie de la sociolinguistique : la sociolinguistique est l'une des sciences du langage. Pour W. Labov (1976, p.258), « il s'agit là tout

simplement de linguistique ». C'est une science qui a affaire à des phénomènes très variés. Parmi ces phénomènes notre étude s'intéresse entre autres aux fonctions et aux usages du langage dans la société, à la maîtrise de la langue, à l'analyse du discours, aux jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), à la description des différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales. C'est une interdiscipline fondée sur le croisement des sciences du langage et de l'ethnologie du langage. C'est une science qui s'intéresse aux phénomènes linguistiques et socio-anthropologiques.

La théorie de la politique linguistique : c'est un sous-champ de la sociolinguistique, notamment de la sociolinguistique appliquée à la gestion des langues (J.L. Calvet, 2011, p.6). Elle a pour rôle de planifier les politiques de gestion du plurilinguisme dans une société culturellement diversifiée. Pour H. Boyer (2010, p.3), une politique linguistique doit passer nécessairement à une étape concrète en mettant en place des dispositions et des dispositifs à cet effet. On parlera alors d'aménagement ou de planification linguistique. Dans la présente étude, la politique linguistique a pour but de permettre aux décideurs de prendre en compte l'importance des langues nationale dans la politique de réconciliation en vue de permettre aux burkinabè de se comprendre et de se pardonner.

En plus de ces théories, il nous semble important de définir quelques concepts qui permettront d'éclairer notre démarche scientifique. Que faut-il entendre par Langue maternelle ? Justice classique et transitionnelle ?

1.1. Approche définitionnelle des concepts

On entend par langue « un instrument qui permet la communication [entre humains] au moyen de signes vocaux (secondairement écrits) spécifiques au membres d'une même communauté historique » qu'on appellera « communauté linguistique ». Une communauté linguistique est constituée de l'ensemble des locuteurs d'une même langue. C'est aussi l'ensemble des locuteurs dont cette langue est la « langue maternelle » (M. Houis et *al.* 1977, p.1).

Quant à langue maternelle l'UNESCO (2003, p.15) résume les différentes définitions que l'on attribue à cette notion:

Le terme de « langue maternelle », largement employé, peut désigner des situations différentes. Elle se définit souvent comme : la (les) langue(s) que l'on a apprise(s) en premier ; la (les) langues(s) [à la/auxquelle(s)] on s'identifie – ou [à la/auxquelle(s)] les autres vous identifient – comme un locuteur natif ; la langue que l'on connaît le mieux et la (les) langue(s) que l'on emploie le plus.

Il faut rappeler que c'est en 1953, qu'un rapport de l'UNESCO souligne l'importance de l'utilisation des langues nationales en éducation. Ce document a pour but d'encourager les pays africains à adapter leur système éducatif aux valeurs culturelles, aux besoins locaux et aux langues parlées de la population. Généralement au Burkina Faso, la langue maternelle désigne la langue à laquelle les autres vous identifient comme un locuteur natif.

On entend par justice classique, une justice normative basée sur la présence de juges, d'avocats de tribunaux, dans le but de dire le droit à travers des preuves bien établies. Cette justice cherche généralement à punir et à corriger les individus à la hauteur de leurs forfaits. Par contre, la justice transitionnelle tient compte du rôle et des mécanismes traditionnels. Les objectifs généraux de la justice après la transition sont de guérir les blessures des victimes et des survivants, reconstruire le tissu social et éviter la reprise d'un conflit meurtrier. Cette justice cherche généralement la réconciliation, la responsabilité, la vérité et la réparation.

2. Approche méthodologique

Notre méthode de travail s'articule autour des points suivants :

Dans un premier temps, nous avons procédé à une recherche documentaire relative aux questions de politique linguistique et de sociolinguistique. Ce qui a permis d'établir la situation sociolinguistique du Burkina Faso.

Dans un dernier temps, un questionnaire a été soumis à cents (100) personnes soit deux (02) personnes par province et à dix (10)

élèves/étudiants dans le but de récolter un certain nombre d'informations sur l'appropriation du processus de réconciliation nationale. Le Burkina Faso compte quarante-cinq (45) provinces. Nous avons eu le privilège d'interroger pour chaque province, une personne instruite et une personne non instruite. Les personnes instruites sont entre autres des travailleurs du privé ou du public, des demandeurs d'emplois, des particuliers qui comprennent et parlent le français, des Chefs traditionnels instruits. Pour les personnes non instruites, nous avons interrogé des personnes qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école, des Chefs traditionnels non instruits. Pour le cas des étudiants, notre approche a concerné les sept (07) grandes universités publiques que sont : l'Université Joseph KI-ZERBO à Ouagadougou, l'Université Thomas Sankara à Ouagadougou, l'Université Nazi BONI à Bobo-Dioulasso, l'Université Norbert ZONGO à Koudougou, l'Université de Ouahigouya, l'Université de Fada N'Gourma et l'Université de Dédougou. A cette liste nous avons ajouté deux (02) élèves issues du lycée Philippe Zinda Kaboré à Ouagadougou et deux (02) élèves du Lycée Ouézzin koulibaly à Bobo-Dioulasso.

Par ailleurs, nous relevons que la moitié de l'échantillon concerne les zones rurales et l'autre moitié les zones urbaines du pays. Les personnes instruites sont choisies en campagne ou en zone urbaine. Quant aux personnes non instruites, nous avons préférés le choix en campagne pour nous donner plus de chance de constater la dispersion géographique de cette notion de réconciliation nationale dans les ménages. Nous avons pu avoir dans notre échantillon vingt et une (21) ethnies sur la soixantaine de langues ethniques que compte le pays, soit 35%. Nous osons croire que cet échantillonnage permettra de donner des informations au politique pour sa démarche dans le processus de la réconciliation nationale. Notre questionnaire a abordé les thématiques suivantes :

- Le répertoire linguistique des enquêtés ;
- La réconciliation nationale ;
- Le choix de langue dans le processus de réconciliation nationale ;
- Les solutions dans l'atteinte des objectifs du processus en cours ;

- Les données recueillies ont été traitées par le logiciel sphinx 2 version 2000.

3. Résultats

3.1. Résultats de l'enquête de terrain

Pour la première thématique relative au répertoire linguistique, nous relevons qu'en plus des langues maternelles parlées par chaque enquêté, 52% des populations de notre échantillon comprennent le mooré, 19% parlent le dioula, 18% communiquent en fulfuldé. Ces langues sont connues au Burkina Faso par diverses études comme étant des langues véhiculaires. Aussi, 11% font usage de la langue officielle : le français. Au vu de ces résultats, le constat est que les langues véhiculaires du Burkina Faso restent dans les usages. Le mooré occupe la première place du fait de son poids démographique, le dioula est une langue commerciale, le fulfuldé une langue de transhumance et le français la langue officielle. Le résultat est répertorié dans le tableau suivant :

Tableau 1: récapitulatif du répertoire linguistique des enquêtés

Langues	Mooré	Dioula	Fulfuldé	français	Total
Nombre de locuteurs	52	19	18	11	100
Taux	52%	19%	18%	11%	100%

Source : enquête terrain Bationo 2020

En termes de commentaire sociolinguistique nous constatons que nos chiffres se rapprochent à ceux relatifs à des travaux antérieurs au plan national. En effet, I. Diallo (2012, p.67) démontre à travers les études du Recensement Général de la Population et des Habitations (RGPH, 2006) que la langue la plus parlée en famille au Burkina Faso est le Mooré avec 45,12% de locuteurs. Ensuite, suivent par ordre d'importance, le fulfuldé avec 08,67%, le Goulmancema avec 05,50%, le Dioula avec 04,39%, le Bissa avec 02,84%, le Bwamu avec 01,91%, le Dagara avec 01,76%, le San avec 01,66%, le Lobiri avec 01,57%, le Lyélé avec 01,51%, le Bobo avec 01,29%, le Sénoufo avec 01,23%, le Français avec 01,21%. De nos jours, le français,

langue officielle est parlée par environ 10 à 15% de la population (N. Nikiema, 2000 b, p.127 ; A. Napon, 2003, 2005).

En ce qui concerne la deuxième thématique relative à la compréhension de la notion de réconciliation nationale, les réponses obtenues sont entre autres : « C'est une entente après un conflit ou une bagarre ; renouer avec le dialogue ; tentative de rapprochement entre personnes après une longue séparation ; fumer le calumet de la paix entre frères. ». Nous avons obtenu de façon systématique 13% de réponses justes. Les autres semblent ignorer totalement ce que signifie ce concept en français. Il faut dire que les questions posées en langues nationales ont gardé la notion langue nationale en français. C'est un phénomène d'emprunt que nous avons gardé pour vérifier le niveau d'appropriation de celle-ci dans la langue.

Cependant, lorsque les enquêteurs tentent une explication de la notion en langue nationale, nous obtenons un taux de 100%, car dans toutes les réponses, la notion de pardon est présente. Par exemple en mooré on retient les termes « Malsougouri ou Zems taaba » ; en bambara on a : « Yafa, hakéto, makoto, toubi » ;

Cette situation témoigne que le concept est bien connu en langue nationale. Ce constat fait comprendre qu'il sera nécessaire de compter sur l'usage des langues nationales pour une bonne avancée dans cette logique de réconciliation. Comme autre remarque, sur les cinquante-cinq (55) personnes instruites de l'échantillon (45 personnes instruites et 10 élèves/étudiants enquêtés) la notion semble nouvelle à cause d'une certaine prudence. Car, pour eux, le contenu du processus n'est pas clairement défini par les autorités politiques. Ils estiment que la définition standard que l'on pourrait donner à ce concept peut être différente des objectifs cachés du politique.

Par ailleurs, il faut souligner que le mécanisme de réconciliation nationale existe bel et bien dans l'organisation culturelle de nos sociétés africaines. Il permet à des personnes ainsi qu'à des villages de renouer avec le dialogue et la bonne entente sous l'influence d'une personne bien respectée et garant de la tradition. Cependant, concernant le processus en

cours, 15% des enquêtés sont informées. Ils affirment qu'ils ont été informés par les médias à travers les différentes tournées entreprises par le ministre en charge de cette question. 31% des enquêtés disent ne pas savoir comment cela se manifestera de façon concrète sur le terrain. 54% des personnes interrogées ne savent pas de quoi il s'agit. La majorité de ces personnes est généralement issue des campagnes de notre pays. Ce qui suppose que la question semble pour le moment ne concerner que les centres urbains. Il y a donc un travail de sensibilisation à faire sur le terrain.

Dans la troisième thématique, nous avons voulu que chaque enquête propose au plus deux langues nationales dans lesquelles il souhaiterait que le processus de réconciliation se déroule. Nous avons proposé ce choix de deux langues nationales pour tenir compte des langues vernaculaires ainsi que du poids démographique et de la dispersion géographique des langues véhiculaires. Ce résultat est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 2 : avis des enquêtés sur le choix des langues dans le processus de réconciliation

Langue	Français	Mooré	Dioula	Fulfuldé	Dans chaque langue ethnique
Taux	8%	25%	9%	6%	52%

Source : enquête terrain Bationo 2020

En termes de commentaire sociolinguistique, nous remarquons qu'en plus de leur langue vernaculaire, 8% des enquêtés souhaitent que la réconciliation nationale se déroule en français. 25% pensent que cela est possible en mooré contre 9% pour le dioula, 6% pour le fulfuldé. Par contre, 52% des personnes interrogées estiment que la réconciliation est possible si cela se déroulait dans chaque langue ethnique ou langue vernaculaire. Au regard de ces statistiques, nous remarquons que les langues véhiculaires n'arrivent pas à s'imposer dans ce choix. Par contre les langues vernaculaires s'affirment clairement dans le choix des enquêtés à 52%. Ce qui permet d'identifier un phénomène d'irrégentisme culturel et linguistique.

En ce qui concerne la troisième thématique de notre étude relative aux solutions pour favoriser l'atteinte des objectifs du processus en cours,

les enquêtés ont souhaité entre autres que l'on prenne en compte tous les phénomènes culturels qui peuvent aider à cette réconciliation. Par exemple, nous avons obtenu les réponses ci-après :

« Il faut l'implication des Chefs traditionnels qui ont une ascendance sur leur population dans leurs zones administratives »

« Le gouvernement devrait donner plus de moyen aux coutumiers pour faire les sacrifices nécessaires en la matière afin de laver le pays des crimes de sang. »

« Il faut que le gouvernement travail à ce qu'une ethnie ne se sente pas dominée par une autre dans l'usage des langues. »

« Il faudra faire la part des choses, c'est-à-dire utiliser le français pour ceux qui la comprennent et les langues ethniques pour chaque communauté linguistique pour mieux faire passer le message. »

Aussi, nous relevons qu'au Burkina Faso, les Chefs coutumiers ne s'expriment qu'en langue nationale devant leur peuple. Ce volet culturel devrait être pris au sérieux pour éviter d'exclure des personnes. En effet, la réconciliation nationale concerne tout le monde. A ce titre personne ne doit être exclu. Car, d'une manière ou d'une autre, chaque burkinabè est concerné par cette situation. Nous invitons ainsi le gouvernement à tenir compte des spécificités de chaque ethnie. La pomme de discorde pourrait venir de l'utilisation des langues nationales. C'est une question sensible. Si l'Etat ne règle pas cette question, la réconciliation risque de poser plus de problèmes que de solutions. Car de nos jours, la stigmatisation est devenue un phénomène courant. Pour ce faire, l'Etat doit rester vigilant et prudent dans sa démarche pour permettre la cohésion nationale.

De ce qui précède, nous retenons que la meilleure façon d'atteindre l'objectif recherché dans le processus de réconciliation nationale est l'utilisation des langues nationales. Le Burkina Faso compte environ soixante langues sur son territoire. Ainsi, la recherche documentaire a permis d'établir la situation sociolinguistique du pays.

3.2. Situation sociolinguistique du Burkina Faso

Parlant de la situation géolinguistique au Burkina Faso, G. Tiendrebeogo et Z. Yago (1983, p.21) affirment :

En dehors des langues nationales mooré, dioula et fulfuldé, les autres langues nationales occupent généralement une zone d'extension relativement précise correspondant grosso modo au territoire d'occupation des populations qui les parlent.

En effet, ces langues sont regroupées dans trois grands groupes : le groupe voltaïque qui compte plus de 60 % des langues du pays ; le groupe mandé avec environ 20 % des langues ; le groupe ouest-atlantique avec moins de 10 % des langues.

En plus de ces trois grandes familles de langues, les auteurs précisent que d'autres familles de langues existent telles que la famille nilo-saharienne qui comprend le songokiini, le maranse et le zarma ; la famille chamito-sémitique avec les sous-familles berbère et tchadique où l'on a des langues comme le tamaashaaq et le hausa, sans oublier des langues comme le seme et le dogon.

Par ailleurs, ils énumèrent cinquante-neuf (59) langues ethniques au Burkina Faso (*op.cit.* 105). Aussi, la situation linguistique du Burkina Faso se manifeste autour de quatre aspects selon N. Nikiema (2003). L'auteur souligne les caractéristiques ci-après: un multilinguisme modéré et complexe qui se caractérise par 59 langues différentes dont la majorité se retrouve dans trois grandes familles de langues (gur, manden, ouest-atlantique). Ensuite il observe des grandes disparités démographiques entre ces langues. En effet, après le mooré qui est parlé par plus de la moitié de la population, les langues les plus parlées concernent 11% ou moins de la population. Par ailleurs on estime que 14 des 59 langues nationales sont parlées par plus de 90% de la population. En outre, il relève l'existence de régions relativement homogènes au plan linguistique. Il s'agit du Centre et l'Est du pays, et enfin il constate l'émergence d'une langue passeport qui est le jula, dans la zone la plus hétérogène qu'est le Sud-ouest du pays.

D'après les travaux de A. Maiga, A. Napon et Z. Soré (2015, p.66), Les langues les plus parlées au Burkina Faso sont le moore (51,9%), le fulfuldé (9,66%), le gulmacema (5,72%), le bissa (3,56%), le dagara (3,08%), le jula (2,62%), le lyèlé (2,41%), le san (2,23%), le bobo (2,24%) et le bwamu (2,13%).

En termes de distribution géographique, B. Kaboré (2004, p.31) distingue deux grandes régions sur la base de la configuration spatiale des langues :

- la région de l'Est qui compte dix-neuf (19) langues couvre 30 provinces. Il s'agit de : Oudalan, Séno, Soum, Yagaha, Gnagna, Gourma, Tapoa, Komandjari, Bam, Namentenga, Sanmentenga, Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Ziro, Ganzourgou, Kourwéogo, Oubritenga, Bazèga, Nahouri, Zoundwéogo, Lorum, Zandoma, Passoré, Boulgou, Koulpelgo, Kouritenga, Kadiogo, Yatenga, Kompienga. Une seule langue peut couvrir plusieurs provinces.
- la région de l'ouest qui compte quarante (40) langues regroupe 15 provinces qui sont : Balé, Banwa, Bougouriba, KénéDougou, Comoé, Kossi, Léraba, Mouhoun, Nayala, Noumbiel, Poni, Sourou, Touy, Houet, Ioba. On a une moyenne de trois langues par province avec l'émergence d'un lingua franca-dioula pour la communication entre les différentes communautés ethnolinguistiques dans la région.

En conclusion, l'auteur retient que quatorze (14) langues sont parlées par 90,11% de la population de l'Est, tandis que quarante-cinq (45) langues sont parlées par 09,89% de la population de l'Ouest. Nous retenons certaines langues nationales, du fait de l'importance de leur couverture géographique et du nombre important de leurs locuteurs, se positionnent comme des langues dominantes, selon les provinces et les régions.

4. Discussions et solutions

En guise de discussion, nous relevons qu'au Burkina Faso, en plus de la langue maternelle, chaque burkinabè parle au moins une autre langue, en témoigne les résultats de notre premier tableau. Ce qui suppose que la réconciliation nationale peut se dérouler dans quatre (04) langues qui sont : le mooré, le dioula, le fulfuldé et le français. Le français est une

langue officielle au Burkina Faso. Elle est d'émanation coloniale et bénéficie des meilleurs financements pour s'imposer dans le monde. Aussi, pour le cas spécifique des langues nationales, ces résultats vont en droite ligne de ceux de l'Institut National de l'Education (INE) qui estimait après étude que près de 70% de la population burkinabé était en mesure de comprendre ces trois langues, car le mooré était présent au centre et à l'est, le fulfuldé au nord et le dioula à l'ouest et au sud-ouest du pays. En plus de cela on relève l'importance des différents travaux faits à ce niveau. Il est certain que les pays africains ont joué un mauvais rôle dans la valorisation de leurs langues nationales dès les indépendances. C'est pourquoi, N. Halaoui (1995, p.102), indique que les premières constitutions des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont institué le français comme seule langue officielle; les langues locales n'étaient pas mentionnées dans ces constitutions avant les années 70.

Aussi, c'est A. Napon (1992, p.16) qui apporte plus de précision en énonçant qu'il a été élaboré en 1976 un document intitulé « l'école voltaïque en question ». Ce projet de réforme a décidé d'introduire trois langues nationales dans l'enseignement au Burkina Faso : il s'agit du mooré, du jula et du fulfuldé. En revanche, nous retenons qu'au Burkina Faso, le statut de «langue nationale» a été reconnu pour toutes les langues des citoyens du pays dans la constitution de 1978 (N. Halaoui 1995, p.108).

Il faut dire qu'au Burkina Faso, bon nombre de langues n'ont pas connu une description. Cette situation est une invite aux gouvernants pour une revue de la politique linguistique en matière de description des langues du pays. Car, selon T. Pali (2011, p.41)

La description des langues est d'une grande nécessité dans la vie des nations. Or, toute tentative de promouvoir des langues passe d'abord par leur description systématique qui, bien plus qu'une simple classification sommaire, consiste surtout à expliquer les différents phénomènes observés dans le discours. L'aspect systématique de la langue est mis en évidence par la réduction du discours à un ensemble de régularités et c'est ce qui caractérise la spécificité scientifique de la langue, c'est-à-dire son identité.

Par ailleurs, si on s'en tient aux résultats de notre enquête, nous constatons que si l'on devrait tenir compte du poids démographique des langues, de leur véhicularité, ainsi que de leur dispersion géographique, la langue nationale mooré serait la première langue que l'on pourrait utiliser pour réconcilier la majorité des burkinabè. Car cette langue est présente dans le répertoire linguistique de la majorité de la population. Ce qui lui confère une grande vitalité.

Cependant, tout comme les religions, les questions des langues nationales restent sensibles dans le pays. En effet, il existe un réel irrédentisme linguistique et culturel malgré la prolifération des langues véhiculaires. Les communautés ne comprennent une notion que lorsque celle-ci est définie dans leur langue vernaculaire. Cette situation est une variable qu'il faut prendre en compte si l'on veut tendre vers une entente nationale. C'est une réalité que les locuteurs des langues minoritaires acceptent difficilement car, 52% de nos enquêtés estiment que la réconciliation nationale doit se dérouler dans chaque langue ethnique. Cette situation est due à une forme d'appartenance culturelle indéfectible ainsi qu'à des raisons d'identité. Les minorités pensent que leur langue n'est pas enseignée à l'école. De plus, de nombreuses langues ne sont pas décrites et enfin, pour les isoler, des choix de préférence de langues se pointent à l'horizon pour des questions de réconciliation.

Il faut dire que cette situation n'est pas inhérente au Burkina Faso, elle se vérifie à travers le monde. En effet, en dehors des langues imposées comme le français, l'inégalité des langues se vérifie à travers leurs poids démographiques, leur vitalité, leur véhicularité et leur dispersion géographique. C'est pourquoi A. Swaan (2001, p. 45) indique que, face à l'inégalité des différentes langues dans le monde, la traduction constitue un moyen pour réconcilier les langues locales à communication restreinte et les langues de grande communication.

Étant donné que la réconciliation nationale est une affaire de tout le pays, il est nécessaire que les pouvoirs politiques règlent la question relative aux langues nationales. Cette situation est une occasion rêvée pour

amener les gouvernants à réfléchir sur la question des statuts des langues au Burkina Faso.

Pour notre part, l'étude démontre qu'il ne faut pas exclure un burkinabè dans cette situation de réconciliation. Pourtant, cet isolement risque de venir du choix des langues dans cette problématique. Pour une fois, les langues locales ont leur chance dans le système de réconciliation. Nous invitons l'Etat burkinabè à définir une politique claire de l'utilisation des langues nationales pour éviter d'exclure à priori un pan de la société. Car, ces langues sont mieux placées pour véhiculer les vertus de la réconciliation à travers la culture tout en assurant la diversité culturelle, le dialogue interculturel ainsi que le renforcement de la coopération. En revanche, selon une étude menée par A. Maiga, A. Napon et Z. Soré (*op.cit.* 66),

On dénombre une trentaine de langues d'alphabétisation (sur la base de l'alphabet phonétique international : API) au Burkina Faso. Il s'agit des langues nationales classées dans quatre grandes familles de langues : les langues Gur (19 langues), les langues Mandé (3 langues), les langues Ouest atlantique, et la famille des langues pour lesquelles les ethnologues n'ont pas défini de classification (5 langues).

Ainsi, les langues qui ne sont pas décrites devraient nécessairement passées par une traduction. Cependant, cette politique de traduction n'est pas officiellement actée dans les textes de loi. Par ailleurs, selon A. L. Yoda (2010, p.36),

Même s'il n'existe pas de politique officielle de traduction, à l'instar de certains pays comme le Canada ou la Suisse, la traduction constitue une réalité et une activité incontournables en raison du contexte plurilingue du Burkina Faso. Elle est indispensable à toutes les situations de communication (administrative, politique, culturelle, etc.) du fait que la langue officielle n'est parlée que par une minorité. Les gouvernants et l'ensemble de la classe politique arrivent à communiquer avec les populations grâce à la traduction. Lors des campagnes électorales, les messages des partis politiques sont repris dans le maximum de langues nationales afin de toucher le maximum d'électeurs. Lorsque le président de la République s'adresse à la nation, il utilise la langue officielle, le français, mais en général son

discours est immédiatement interprété et traduit dans les principales langues nationales.

Outre ces langues nationales, s'ajoute le français. Selon des estimations optimistes établies, le français n'est parlé au Burkina Faso que par 10% à 15 % de la population (A. Napon, 2003 et 2005). Cette situation remet à jour la question de politique linguistique en faveur des langues nationales au Burkina Faso. La politique linguistique du Burkina Faso en matière de promotion des langues locales est symbolique. L'Etat burkinabè n'a pas de politique linguistique claire en faveur de l'utilisation des langues nationales. Son attitude passive et même attentiste vis-à-vis des expérimentations risque à terme de folkloriser les langues nationales (A. Napon, 2000). Par conséquent, on constate une forme de diglossie entre le français et les langues nationales au lieu d'un partenariat linguistique envisagé par les spécialistes des questions de langues. Par ailleurs, le partenariat linguistique français/langues nationales devrait se fonder sur l'affirmation de l'égalité des langues-cultures, en dehors de toute velléité de hiérarchisation ou d'exclusion G. Sawadogo (2004, p. 258). Au regard de ce constat, nous estimons que le gouvernement gagnerait à se pencher sur les questions des langues nationales en vue de mettre à la portée de tous les burkinabè le contenu du processus de réconciliation nationale. Une telle mesure pourrait permettre d'atteindre la cohésion sociale et l'inclusion des communautés linguistiques.

Conclusion

En définitive, retenons que le processus de réconciliation nationale prévu au Burkina Faso devra tenir compte des langues nationales. En effet, les résultats obtenus à travers une enquête de terrain montrent que les avis sont partagés sur le choix de la langue. D'après nos sources, en plus des langues vernaculaires, chaque burkinabè parle au moins une autre langue. Ces langues sont généralement les trois langues nationales

véhiculaires (mooré, dioula, fulfuldé) et le français. Cependant quant à la question de l'utilisation des langues nationales dans le processus de la réconciliation nationale, des résistances se font sentir. En effet, chaque ethnie à tendance à se replier sur ses valeurs pour ne pas se faire dominer par les autres. A ce titre, 52% des enquêtés pensent qu'il est nécessaire que ce grand évènement qui concerne tout le pays se déroule dans les langues vernaculaires de chaque ethnie. Car, un pan de la société se sentira isolé ou discriminé si cette situation se déroule dans une langue uniquement ou bien dans quelques langues seulement. Toute chose qui contribuera à provoquer l'effet contraire recherché c'est-à-dire, l'effritement de la cohésion sociale. En guise de solution à cette situation, nous avons invité le gouvernement à définir une politique claire en matière de langue dans le processus de réconciliation. Nous estimons que l'union sacrée des filles et des fils du pays commande que la réconciliation se déroule dans chaque langue ethnique. C'est le prix à payer si l'on veut atteindre tous les burkinabè dans leur diversité culturelle.

Références bibliographiques

- Boyer H., 2010 : « *Les politiques linguistiques* », *Mots. Les langages du politique*, n°94, pp 67-74.
URL : <http://journals.openedition.org/mots/19891>, consulté le 16/01/2018.
- Calvet J.-L., 2011 : *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Diallo I., 2004 : « Les langues nationales, outils de promotion du français au Burkina », in actes du colloque sur le développement durable, Ouagadougou, 1- 4 juin, pp.13-15.
- Halaoui N. 1995 : *Lois et règlements linguistiques des états francophones*. Paris : ACCT.
- Houis M. 1971 : *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Collection SUP, Paris.

- JILM, 2003 : Journée internationale de la langue maternelle ; http://www.unesco.org/education/imld_2003/en_message.pdf consulté 03/05/2021.
- Kabore B., 2004 : *La coexistence du français et des langues burkinabè : le cas des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso*, thèse de doctorat unique, département de linguistique UFR/LAC, Université de Ouagadougou.
- Kédrébéogo G. et YAGO Z., 1983 : *Situation des langues parlées en Haute-Volta*, CNRST-IRSSH.
- Labov W. 1976 : Sociolinguistique, Minuit, Paris, 1976.
- Napon A., 1992 : *Etude du français des non-lettrés au Burkina Faso*. Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Rouen.
- Napon A., 2001 : « La place des langues nationale dans le système éducatif burkinabè », dans *les cahiers de CERLESHS*. Université de Ouagadougou.
- Napon A., 2003 : « La problématique de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement primaire au Burkina Faso », *Revue électronique Sud Langues*, n° 2, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2003, pp. 145-156.
- Napon A., 2005 « Le rôle des langues nationales dans la promotion de la culture burkinabè », *Liens-nouvelle série*, n° 8, École normale supérieure de l'Université Cheikh Anta DIOP, Dakar, 2005, pp. 132-145.
- Napon A., 2016 : « Le rôle des langues nationales dans la promotion de la culture burkinabé », *Revue du CAMES- Nouvelle Série B*, Vol.007, n°1.
- Nikiema N., 2000 b : « La scolarisation bilingue accélérée langue nationale-français comme alternative viable de l'éducation de base non formelle au Burkina Faso », in *Mélanges en l'honneur du professeur Coulibaly Bakary, Cahiers, du CERLESHS, 2e numéro spécial* (NIKIEMA, N. éd), Université de Ouagadougou, pp. 123-156.

- Nikiema N., 2003 : « Proposition de glotto politique pour le Burkina multilingue », Mélanges en l'honneur des Professeur ZAGRE Ambroise et MEDAH Galli à l'occasion de leur départ à la retraite. *Cahiers du CERLESHS*, 1^e Numéro special.
- Pali T., 2011 : *Description systématique de la langue miyobé (Togo/Benin)*. Sous le sceau de l'Université de Bordeaux. Thèse de doctorat en cotutelle internationale, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3(France)/ Université de Lomé (Togo). Doctorat nouveau régime/ Sciences du Langage.
- Sawadogo G., 2004 : « Les langues nationales à l'école burkinabè : enjeux d'une innovation pédagogie majeure », *Repères* n°29, pp. 251-260.
- Swaan A.. (De), 2001: *Words of the World: the Global Language System*, Cambridge, Polity.
- UNESCO, 1953 : *The use of vernacular languages in education*. Paris: UNESCO.
- Yoda L. A., 2010 : « Traduction et plurilinguisme au Burkina Faso ». *Revue Hermès*, n°56, CNRS Editions, pp. 115-153